

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **5 novembre 2007**

Décision n° **B-2007-5674**

commune (s) :

objet : Fourniture et rechapage de pneumatiques pour véhicules lourds et de génie civil du parc de la Communauté urbaine - Fourniture d'accessoires et outillages associés - Autorisation de signer le marché

service : Direction générale - Direction de la propreté

**Rapporteur** : Monsieur Dumont

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 26 octobre 2007

Compte-rendu affiché le : 6 novembre 2007

Présents : MM. Collomb, Da Passano, Dumont, Mmes Pedrini, Vullien, MM. Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Pillonel, Claisse, Barral, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Blein, Crimier.

Absents excusés : MM. Bret, Charrier (pouvoir à Mme Rabatel), Buna, Muet, Duport, Polga (pouvoir à M. Reppelin), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Mme Mailler, M. Passi (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : M. Touraine, Mme Guillemot.

**Bureau du 5 novembre 2007****Décision n° B-2007-5674**

objet : **Fourniture et rechapage de pneumatiques pour véhicules lourds et de génie civil du parc de la Communauté urbaine - Fourniture d'accessoires et outillages associés - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la propreté

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 23 octobre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2007-5153 en date du 16 avril 2007, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des prestations de fourniture et de rechapage de pneumatiques pour véhicules lourds et de génie civil du parc de la Communauté urbaine et la fourniture d'accessoires et outillages associés.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 5 octobre 2007, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Métifiot SAS pour le marché à bons de commande d'une durée ferme de quatre ans et d'un montant global minimum de 1 200 000 € HT, soit 1 435 200 € TTC et maximum global de 1 800 000 € HT, soit 2 152 800 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour la fourniture et le rechapage de pneumatiques pour véhicules lourds et de génie civil du parc de la Communauté urbaine et la fourniture d'accessoires et outillages associés et tous les actes contractuels liés avec l'entreprise Métifiot SAS pour un montant global minimum de 1 200 000 € HT, soit 1 435 200 € TTC et maximum global de 1 800 000 € HT, soit 2 152 800 € TTC.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - direction de la propreté - exercices 2007 et suivants - section d'investissement - centre budgétaire 5 840 - centre de gestion 584 172 - comptes 606 810 et 615 511 - fonction 813.

**3° - Les recettes** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - direction de la propreté - exercices 2007 et suivants - section d'investissement - centre budgétaire 5 840 - centre de gestion 584 173 - comptes 606 810 et 615 511 - fonction 812.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,